

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CAPD des instit. et PE de la Saône-et-Loire

RÉSULTATS				du 01/12/2022 à 08h00		au 08/12/2022 à 17h00	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	2 772	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		Nombre de listes présentées 6		
B. Nombre de votants	B =	1 195			Nombre de sièges à pourvoir P = 10		
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	17			Quotient électoral (2 décimales)		
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	1 178			$G = \frac{D}{P} = \frac{1\ 178}{10} = 117,80$		

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs			Nombre d'élus titulaires par liste	
				du rapport $\frac{S}{K + 1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)				
				1er siège	2ème siège	3ème siège		
SNUipp-FSU de la SAÏNE ET LOIRE	FSU	540	4	1° - 108,00				5
SNALC De l'école au supérieur	SNALC	46	0					0
FNEC FP FORCE OUVRIERE	FO-FNECFP	320	2		2° - 106,67			3
SE-Unsa Votre alliée du quotidien	SE-UNSA	200	1			3° - 100,00		2
LISTE CGT Educ'Action et Sud EDUCATION Bourgogne		38	0					0
Sgen-CFDT Bourgogne La CFDT dans l'éducation.	Sgen-CFDT	34	0					0

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)
CGT Educ'action 01 - SUD Education Ain (50 - 50)	CGT Educ'action	CGT Educ'action	50,00 %
CGT Educ'action 01 - SUD Education Ain (50 - 50)	SUD	SUD	50,00 %

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote		
NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature

Paraphe des membres du bureau de vote (excepté pour la dernière page)